

d'amortissement ainsi établi devant être tenu par le receveur général comme étant un compte spécial, et l'intérêt, au taux de 5 pour 100 par année devant être alloué sur tous montants reçus de ce fonds, ou les placements de ces montants devant être faits de temps à autres en effets publics approuvés par le Ministre des finances.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient de décréter que si en aucun temps le revenu des commissaires dudit havre est insuffisant, après le paiement de leurs dépenses courantes pour l'entretien et les réparations, pour payer l'intérêt et le fonds d'amortissement susdit au gouvernement, le Gouverneur en conseil pourra augmenter les droits de havre alors payables de manière à permettre aux commissaires de payer l'intérêt et le fonds d'amortissement susdits.

Lesdites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées et renvoyées au comité général sur le Bill pour amender de nouveau l'Acte pour pourvoir à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le Bill pour amender de nouveau les Actes pour pourvoir à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. *Carling* fait rapport que le comité a examiné le Bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que le Greffier porte le Bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, étant lu,

*Ordonné*, Que ledit ordre soit classé.

*Ordonné*, Que le Bill soit retiré.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le Bill, intitulé : " Acte pour incorporer l'Agence canadienne de placement et de garantie ", avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'emmanage des marchands ", avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour autoriser la Compagnie du chemin de fer de colonisation du nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la Rivière *Creuse* " jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer canadien de *Pacific* projeté, et à prolonger aussi sa ligne jusqu'au *Sault Sainte-Marie* la baie *Georgienne* et le lac *Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points " ci-dessus mentionnés ", avec plusieurs amendements, auxquels ils demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du *Labrador* ", avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie des Orfèvres du *Canada* (responsabilité limitée) ", avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.